

C'est officiel, la convention pour la réalisation de l'étude de coopération et de développement des mobilités à l'échelle de l'arrondissement a été signée !

C'est donc une grande étape qui vient d'être franchie pour dessiner ensemble le contour de nouvelles mobilités et de nouvelles ambitions pour le territoire !

Aujourd'hui, à l'heure où les défis de la mobilité se multiplient, entre ambitions de réduction de l'empreinte écologique du secteur des transports ou bien encore enjeux énergétiques et environnementaux, **la question du développement des mobilités et l'adaptation de son périmètre se posent très concrètement.**

En effet, nous sommes tous d'accord pour dire que **la mobilité joue un rôle crucial dans le développement d'un territoire** et qu'elle peut être qualifiée de **transversale**. Elle permet, en effet, **d'agir sur de nombreuses thématiques : économique, sociale, environnementale ou bien encore territoriale**. La mobilité est donc un véritable levier stratégique pour le développement d'un territoire !

De multiples contextes qui plaident tous pour mener une réflexion stratégique.

Cela est d'autant plus incontestable à la lecture des multiples contextes qui plaident tous pour **mener une réflexion stratégique sur les éléments de coopération et de développement des mobilités sur un nouveau périmètre - celui de l'arrondissement d'Avesnes sur Helpe -** et notamment :

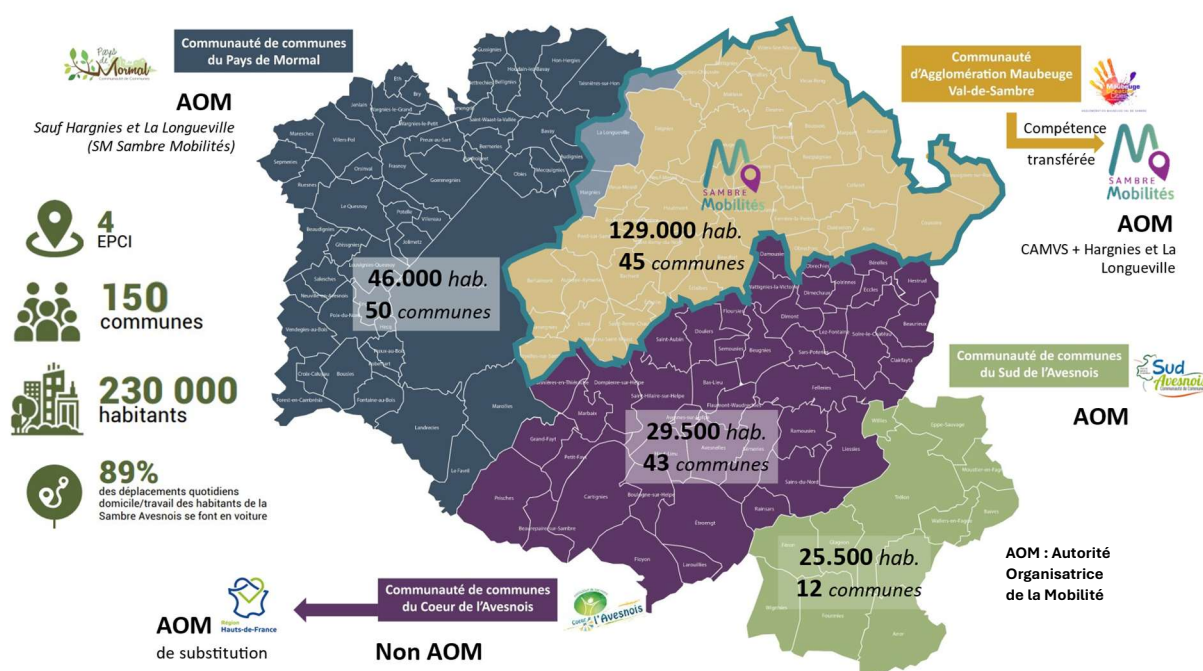
- **la Loi d'Orientation sur les Mobilités** de 2019 confie de nouvelles compétences aux AOM (Autorité Organisatrice des Mobilités) et de nouvelles solutions de mobilités. Elle préconise également l'élargissement des périmètres de compétences pour les syndicats mixtes de transports afin d'améliorer la coordination et l'efficacité des politiques de mobilité à l'échelle locale,
- **la loi NOTRe** de 2015 qui encourage la mutualisation de moyens et de ressources entre collectivités,
- **la Loi Climat et Résilience** de 2021 avec la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre, la réduction des pollutions et un travail plus important sur les déplacements, la décarbonation des transports, le développement du vélo, l'écoconduite etc...
- l'engagement de la **procédure de révision du SCoT** qui impose un positionnement sur la pertinence de l'échelle la plus adaptée au traitement de la compétence mobilité,
- **le Plan Climat Air Energie Territorial**, voté tout récemment, qui comporte également des objectifs pour la mobilité durable à l'échelle de l'arrondissement,

- ou bien encore la **réalisation de projets de mobilité traversant les périmètres de nos EPCI** à l'instar de l'étude de futures lignes de covoiturage à l'échelle de l'arrondissement par exemple,
- et enfin la **signature programmée du futur PACTE SAT 3** qui comportera des ambitions communes en faveur des mobilités.

Dessignons ensemble les ambitions et les mobilités de demain !

C'est dans ce contexte d'évolutions, y compris législatives et réglementaires, **que les Communautés de Communes du Pays de Mormal, du Cœur de l'Avesnois et du Sud Avesnois ont unanimement accepté la démarche de co-construction** proposée par le syndicat mixte Sambre Mobilités **pour imaginer ensemble ce que pourrait devenir la gestion de la compétence mobilité menée à l'échelle d'un arrondissement.**

La situation actuelle de l'arrondissement : Un territoire de 230.000 habitants riche de 150 communes regroupées autour de 4 EPCI !



C'est la raison pour laquelle, **ce vendredi 11 avril 2025 a été signé officiellement la convention pour la réalisation de l'étude de coopération et de développement des mobilités à l'échelle de l'arrondissement entre les 3 Présidents d'EPCI : Jean-Pierre MAZINGUE** pour la CC du Pays de Mormal, **Nicolas DOSEN** pour la CC Cœur de l'Avesnois et **Mickaël HIRAUX** pour la CC du Sud Avesnois représenté par **Benoît WASCAT**, Vice-Président ainsi que **Benoît COURTIN**, Président du syndicat mixte Sambre Mobilités.

Cette manifestation, qui a eu lieu à l'hôtel de ville de Maubeuge, en présence de M. **Bernard BAUDOUX**, Président de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre et de M. **Arnaud DECAGNY**, Président du SCoT Sambre Avesnois, **a permis aux collectivités en présence de réaffirmer leurs ambitions respectives pour la réalisation d'une étude stratégique et spécifique.**

A ce titre, plusieurs objectifs sont d'ores et déjà identifiés et notamment celui de **mesurer les avantages stratégiques et opérationnels qui pourraient renforcer la cohérence et l'efficacité des politiques publiques locales.**

Gérer la compétence mobilité à l'échelle d'un arrondissement avec l'ensemble des EPCI doit donc permettre de répondre de manière plus efficace et cohérente aux défis actuels de la mobilité.

Cette **gestion élargie doit également favoriser une optimisation des ressources, une meilleure réponse aux besoins des usagers et une prise en compte globale des enjeux territoriaux et environnementaux.**



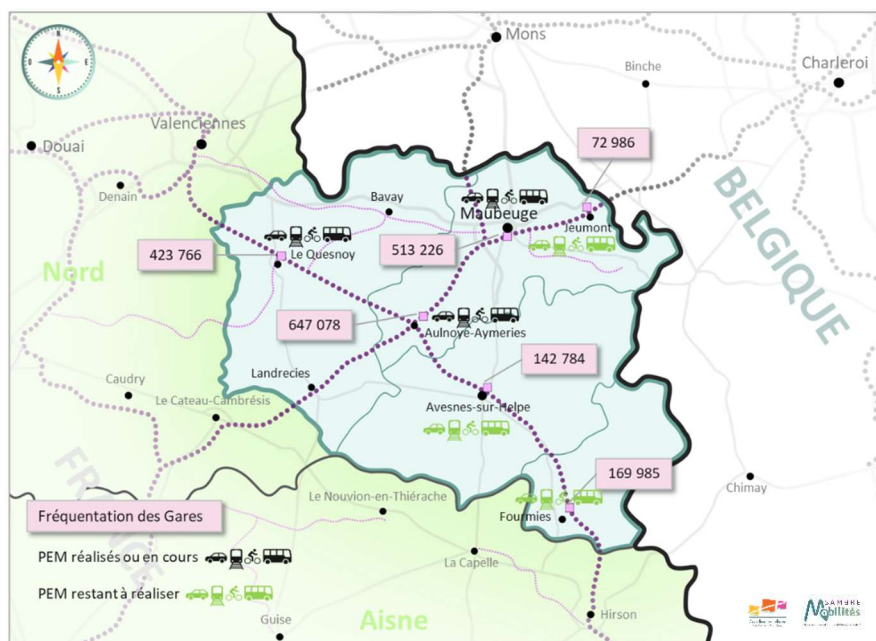
C'est dans ce cadre que les différentes collectivités de l'arrondissement ont décidé d'y **travailler ensemble pour mesurer les impacts, les opportunités, les contraintes et les avantages que cela pourrait représenter.**

Quelques chiffres et quelques constats imposent une réflexion commune et partagée à l'échelle de l'arrondissement !

- 85 % des déplacements se font en voiture,
- 7.200 ménages de l'arrondissement ne disposent pas de voiture dont 1.800 résident au sein de communes rurales,
- + 55 % d'augmentation de personnes de 75 ans et plus d'ici 2040,
- 75 % des actifs travaillent à l'intérieur de l'arrondissement.

Sans être exhaustif, **ces quelques constats imposent ici plus qu'ailleurs une réflexion commune et une réponse adaptée aux enjeux.**

Comment réduire la précarité mobilité et imaginer des solutions adaptées et répondant aux attentes des habitants (covoiturage, transport à la demande, etc...) ? Faut-il poursuivre le développement des aménagements structurants à l'échelle de l'arrondissement à l'instar des Pôles d'Echanges Multimodaux qui favorisent et organisent le report modal entre les différents modes de déplacement (la marche, le vélo, la voiture, le taxi, le bus et le train) ? Faut-il favoriser des modes de déplacements durables en développant un réseau cyclable et piétonnier sécurisé et attractif ? Comment poursuivre et intensifier la coopération avec nos amis Belges ? Comment rendre les systèmes interopérables pour faciliter le transport en commun ?



de déplacements durables

Comment poursuivre et intensifier la coopération avec nos amis Belges ? Comment rendre les systèmes interopérables pour faciliter le transport en commun ?

Sont autant d'interrogations légitimes qui doivent faire l'objet d'un **vaste débat entre les différentes collectivités**, y compris avec la Région Hauts-de-France en sa qualité de chef de file, et dans le cadre d'un **travail collaboratif**. C'est le sens de la démarche engagée par le syndicat mixte Sambre Mobilités et l'ensemble du territoire.

Ainsi, il sera possible de vérifier si la mobilité à cette échelle pourrait devenir un véritable levier pour **accompagner le développement durable des territoires et améliorer la qualité de vie des habitants.**

Des prochains rendez-vous déjà programmés et notamment :

- **le 17 avril** avec le **lancement des premières réunions** du Comité de Pilotage et du Comité Technique,
- **le 18 avril** avec l'envoi d'un **questionnaire spécifique Mobilité** à destination de l'ensemble des Maires et des élus communautaires des 3 EPCI concernés. *Objectifs : mieux comprendre votre perception et vos attentes concernant la mobilité et les déplacements sur votre territoire, analyser les initiatives existantes, identifier les besoins, envisager des améliorations et imaginer des solutions cohérentes à l'échelle de l'arrondissement,*
- puis **le 18 juin pour la journée de séminaire** qui permettra de **coconstruire sous forme d'ateliers avec l'ensemble des élus le contour des services et offres de mobilités souhaités par le territoire,**



Viendra ensuite, et au cours du second semestre, le temps de la modélisation, y compris juridique et financière, pour permettre aux élus un positionnement après une première restitution programmée avant la fin de cette année.

Répondre aux impératifs climatiques implique de repenser notre modèle de mobilité dans son ensemble. C'est aussi une opportunité formidable de réduire le coût des déplacements, de créer du lien et d'améliorer la qualité de vie des habitants de notre territoire,

Tel est l'objectif de cette réflexion commune à l'échelle de l'arrondissement pour permettre l'amélioration des mobilités du quotidien !

Un grand pas vient donc d'être réalisé ce vendredi 11 avril par les élus du territoire pour l'avenir des Mobilités !

Merci à l'ensemble des partenaires associés :



Et à l'ensemble des collectivités engagées !



SYNDICAT MIXTE SAMBRE MOBILITÉS

4 avenue de la Gare - CS 10159 59 605 - Maubeuge Cedex

03 27 59 60 00 www.sambre-mobilites.fr

